

mètres cubes et vous en vendez aujourd'hui plus de 6,000. Ce n'est donc pas par l'extension ainsi bornée du débit que vous pourrez réaliser des économies. Vous ne pouvez atteindre le chiffre de 8,000 mètres cubes ou plus sans jeter dans cette affaire, jusqu'ici si malheureuse, une dépense nouvelle d'un demi-million peut-être, et, je vous le demande, Messieurs, nos finances municipales nous permettent-elles de songer à une telle immobilisation. Si, par imprudence, on demandait aux machines de Bousbecques un travail constant et simultané de 16 heures par jour et une production de 8,000 mètres cubes, qu'advierait-il ? Qu'au moindre accident d'un des moteurs, votre distribution ne pouvant excéder 6,900 avec le travail du second pendant 23 heures deviendrait insuffisante, qu'il manquerait aux besoins manufacturiers 1,000 mètres cubes pour compléter la journée et qu'à partir de cinq heures du soir les usiniers de Roubaix seraient réduits au chômage parce que Tourcoing prendrait au passage toute l'eau venant de Bousbecques à mesure qu'elle se déverserait dans son réservoir ou qu'elle arriverait dans son réseau.

Vous produisant donc presque atteinte sa limite extrême avec votre matériel actuel. Sans une machine nouvelle, sans une seconde conduite ou des réservoirs supplémentaires que vous ne serez pas d'avis de voter, j'en suis sûr, il n'y a donc pas à songer aux bénéfices illusoire d'une augmentation de débit. Adressons-nous à un autre système.

Nous vous avons démontré ce que notre association avec Tourcoing nous offrait de désavantageux. Demandons-nous à notre associée la résiliation de notre contrat et son rétablissement sur d'autres bases, celles fictivement supposées, par exemple, 11/20 et 9/20 et qui, dans la pensée de beaucoup, étaient définitives. Sans doute, il serait avantageux pour nous de ne partager que dans une proportion de 55 0/0 tous les frais déjà soldés. Peut-être même Tourcoing y consentirait-il, mais, cette solution, je le crois, ne saurait satisfaire personne, parce qu'elle n'augmenterait pas notre puissance de production et qu'elle ne pourrait nous éviter une dépense grande et imminente, et puis, être encore et toujours actionnaires de 55 0/0 dans une affaire onéreuse dont le coût a dépassé de moitié toutes nos prévisions ne me semble pas désirable pour nos intérêts municipaux bien entendus. Je voudrais au contraire me retirer le plus possible de l'association, et nous en avons le droit et le moyen. Ce moyen, c'est le rétablissement d'une combinaison momentanément abandonnée à tort, c'est la substitution de l'action privée à l'action publique, c'est la liberté enfin que rendrait le Conseil municipal à tous ses administrés de prendre de l'eau partout où bon leur semblerait, pourvu que la ville n'y perdît rien. Ce serait enfin la faculté de réutiliser le canal, et j'espère vous prouver que tous nous y sommes intéressés.

La suite au prochain numéro.

Le concert de Mlle de Try réunissait, hier soir, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, une société choisie. Disons tout d'abord que la jeune violoncelliste a obtenu ici le succès auquel elle est habituée. Le programme était attrayant, varié. M. de Try s'étant assuré le concours de Mme Laborde, de l'Opéra, de M. Danguin, du Théâtre de Lille, et d'Hermann, le remarquable flûtiste.

Mme Laborde n'a plus toute la puissance de timbre d'il y a quelques années, mais toujours cette douceur, ce charme de la voix et surtout cette merveilleuse facilité de vocalisation qui la faisaient tant applaudir à l'Opéra. La Valse de Venzano nous semble une des heureuses inspirations d'Arduini dont le Baccio eut un succès si universel, si populaire; et l'air du Rossignol, second morceau de Mme Laborde, est une lutte de vocalises entre la voix humaine et la flûte, véritable tour de force qui montre la supériorité de la voix humaine, même sur les instruments les plus mélodieux.

M. Danguin, suivant la coutume que semblent adopter depuis quelque temps les artistes en renom, maîtres de leur public, n'a chanté ni l'un ni l'autre des morceaux inscrits par lui au programme: il nous a donné d'abord le grand air du Châlet, bien dit malgré quelques intonations douteuses, et le morceau de l'Italienne à Alger, qui est son succès au Théâtre de Lille.

Mlle Eliza de Try paraissait pour la première fois devant le public roubaisien: nous espérons que notre Commission des concerts nous donnera encore l'occasion de l'applaudir. — Son air de jeunesse, de candeur, lui conquiert, de prime abord, les sympathies de son auditoire et à peine a-t-elle modulée les premières mesures, que se révèle la musicienne consommée comme expression et la digne élève de Servais comme exécution. Chaque morceau, mais surtout le duo de violoncelles, écrit spécialement pour elle et son père, lui valut les applaudissements de toute la salle, braves auxquels s'associaient des deux mains nos orphéonistes dont elle avait la gracieuseté de porter les insignes.

M. Charles de Try nous a fait entendre l'instrument bois et paille qui eût encore, hier soir, le succès d'originalité qu'il avait obtenu quand le jeune Bonny fit entendre pour la première fois, il y a deux ans, au concert de Mmes Delespierre.

Nous entendons toujours avec grand plaisir les chœurs de la Société Orphéonique. A seconde audition, la Branche d'Amateur, musique savante et agréable à la fois, a pu être mieux appréciée, et l'on y comprend des beautés que l'on n'avait pas saisies d'abord. La Noce du Village est comme toujours son succès de grâce et de fine gaîté.

On a pu remarquer à ce dernier concert la balustrade nouvelle qui entoure l'estrade des artistes. C'est une innovation du meilleur effet, mais l'ouverture en est, sur le devant, de moitié trop étroite. Ainsi, dans le duo des violoncelles, on ne voyait ni l'un ni l'autre des instruments. Ce désagrément est très grand, surtout pour les spectateurs des gradins latéraux. Quand la salle aura été dotée de deux grands lustres si souvent réclamés, elle sera tout-à-fait convenable. Tous les artistes qui y sont venus chanter la trouvent bonne comme acoustique.

Y.
Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

Tribunaux.

M. Mirès, le banquier célèbre à tant de titres, devenu juriconsulte à force de plaider, vient d'obtenir sans avocat, sur simples conclusions, ce qu'il réclamait depuis si longtemps par toutes les voies de droit et de publicité.

L'administration de sa société lui est rendue. Les deux liquidateurs quand même lui cèdent enfin la place.

On lit dans l'Indépendant de Saintes: L'imprimeur et le rédacteur en chef de l'Indépendant sont cités à comparaitre samedi prochain devant le tribunal correctionnel de Saintes, à l'occasion d'un article intitulé: La justice n'est plus égale pour tous, publié dans le numéro du 1er mars. Le chef de prévention est l'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. M. Gaudin présentera la défense de M. Amaudry; M. Inquibert celle de M. Vallein.

La cour de Caen a décidé, conformément aux conclusions du ministère public, que les faits imputés aux marius du Fœderis-Area constituaient le crime de piraterie. En conséquence, la cour s'est déclarée incompétente.

FAITS DIVERS

On lit dans l'Union de l'Ouest, d'Angers, 18 mars:

« Une émotion que l'on comprendra s'est emparée ce matin de la population angevine. Le marché aux légumes était à peu près vide. Les jardiniers des environs, dont les produits approvisionnent la ville, se sont mis en grève, plutôt que de payer les droits de place et de paniers que l'administration a considérablement élevés. Quoique toute la police eût été mise sur pied et répartie sur les différentes routes par où arrivent les provisions, pour empêcher les manifestations hostiles, un très petit nombre de jardiniers se sont présentés.

On dit qu'ils se sont entendus pour s'abstenir jusqu'à ce qu'ils aient obtenu l'abaissement du tarif.

Dans son numéro suivant, l'Union de l'Ouest publie un long communiqué dans lequel l'administration se défend d'avoir élevé les droits. Seulement « elle a imposé — ainsi s'exprime la communication — officielle — certaines conditions au maintien des concessions qu'elle avait précédemment faites. Ces conditions n'ont pas été acceptées, le paiement des droits a été refusé, et la question en litige a dû être déferée aux tribunaux, qui ont donné tort aux jardiniers marais chers.

On signale d'Amiens que les ouvriers fondeurs en métaux de cette ville se sont mis en grève depuis deux ou trois jours. Ils demandent que la journée soit réduite de 11 heures à 10 heures. On ne sait encore quel dénouement assigner à ce conflit. Il n'y a pas eu, du reste, la moindre manifestation tumultueuse.

La Patrie annonce la mort de M. Clapissou, compositeur de musique et conservateur au musée des instruments, au Conservatoire de musique. Il avait fermé ce musée lui-même et de ses propres deniers, en recueillant de tous côtés les divers instruments ayant appartenu à tous les âges. Un jour, il en fit don à l'Etat qui, de son côté, en fit don au Conservatoire, et un homme conservateur le donataire.

M. Clapissou est mort lundi soir,

au Conservatoire, où il habitait, des suites d'une indisposition qui ne donnait d'abord aucune inquiétude, et qu'il avait ressentie il y avait à peine quarante-huit heures.

M. Clapissou était né à Naples en 1808 de parents français, originaires de Lyon. Il vint à Paris, où il entra au Conservatoire et obtint le premier prix de violon. Il devint élève du savant Recha, qui lui apprit à fond l'harmonie et le contre-point. Longtemps il n'écrivit que des romances et des morceaux de fantaisie; il n'aborda le théâtre qu'en 1838. Son début, La Figurante, fut un succès. Il écrivit successivement d'autres ouvrages importants, parmi lesquels nous citerons: Les Mystères d'Udolphe, La Promsie, Le Sylphe, La Fanchonnette, Margot, Les Trois Nicolas, etc., etc.

M. Clapissou avait remplacé, en 1854, à l'Académie des Beaux-Arts, M. F. Halévy, secrétaire perpétuel. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1847.

Nous lisons dans un journal de Toulon: « L'arrondissement de Toulon paraît être le pays de prédilection des sauvages; on en connaît déjà un qui a établi sa résidence dans les forêts de Pierrefeu; mais on était loin de se douter qu'un autre individu de même type habitait les souterrains de Sainte-Marie-Majeure, au centre de la ville de Toulon.

Le plus grand hasard a fait découvrir ses traces: une femme employée au service de l'église était descendue dans un caveau, est remontée très-effrayée en déclarant qu'elle avait aperçu la silhouette d'un homme barbu!

On crut d'abord que c'était une mauvaise plaisanterie, ou l'effet d'une hallucination produite par la peur; mais le suisse s'étant livré à des recherches très actives, trouva effectivement la piste d'un homme mystérieux qui, en fuyant, laissa entre ses mains un vieux manteau, dont la coupe et le tissu paraissaient remonter aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

Il n'en fallait pas davantage pour mettre la paroisse sans dessus dessous; le bruit courut même, pendant un instant, que c'était le Juif-Errant; on voulut en avoir le cœur net.

On réclama l'assistance de la police, en même temps qu'on s'empara de toutes les issues.

Mais le sous-sol de la cathédrale se composant d'un labyrinthe inextricable de caveaux et de passages secrets, on commençait à désespérer de mettre la main sur l'habitant des ténèbres, lorsque, pendant qu'on le cherchait sous terre, des maçons sont parvenus à l'arrêter sur les toits.

Conduit immédiatement au bureau de la police centrale, cet excentrique personnage a été ensuite écroué à la maison d'arrêt.

On n'a pas encore pu connaître ce qu'il est et d'où il vient; on sait seulement qu'il arrivait des souterrains de la cathédrale et qu'il essayait d'en sortir par la toiture.

C'est, dit-on, un homme d'une soixantaine d'années, grand, sec et vigoureux, ayant une figure suspecte, une chevelure à tous crins, une barbe inculte, vêtu de guenilles dans lesquelles il ne peut plus se draper depuis la perte de son manteau; c'est, enfin, un de ces types de vagabonds qu'on ne rencontre pas avec plaisir la nuit et sur un grand chemin.

On se perd en conjectures sur cette étrange capture.

On sait que le mardi-gras tombait cette année le 13 février, anniversaire du jour où le duc de Berry fut assassiné par Louvel. La Mouche, petit livre manuel, publié par M. Emile Daclin, révèle un fait peu connu:

« A propos du duc de Berri, peu de personnes savent que ce prince, tué par Louvel le 13 février 1820, avait failli, lui, tuer ce même Louvel la veille même du jour où il devint sa victime. Voici comment:

« Depuis plusieurs jours, Louvel suivait partout le prince, épiant le moment favorable pour commettre son crime. Le 12 février, le duc de Berri chassait avec la cour au bois de Boulogne; tout à coup il entend du bruit dans un fourré et croit tenir la bête qu'on poursuit. Il tire au juger. Au même instant un homme sort en poussant un cri et se sauve à toutes jambes. « Impudent! lui cria le prince, vous l'avez échappé belle! »

Cet homme était Louvel!

EMPRUNT

S. A. LE VICE-ROI D'EGYPTE ISMAEL-PACHA DE 3,387,300 liv. st. ou 84,682,500 fr.

PORTANT 7 0/0 D'INTERETS PAR AN. REMBOURSABLES AU PAIR EN TRENTE PAYEMENTS SEMESTRIELS EGaux, COMPRENANT INTERETS ET AMORTISSEMENT PROGRESSIF.

Cet emprunt est garanti par tous les revenus de la fortune particulière de S. A. le vice-roi d'Egypte, ISMAEL-PACHA, et, spécialement, par une hypothèque régulière sur 364,930 feddans (soit environ 154,000 hectares) de terres en culture, dont la valeur réalisable représentée plus de 160 millions.

L'obligation générale pour la somme de 3,387,300 l. st. (34,682,500 fr.), signée par S. A. le vice-roi d'Egypte, ISMAEL-PACHA, ainsi que le kachf (acte légal d'hypothèque, dûment enregistré aux consuls généraux de France et d'Angleterre à Alexandrie), affectant 364,930 feddans,

de terres en garantie de cet Emprunt seront déposés, à la Banque d'Angleterre. La moitié de cet Emprunt, soit 1,693,600 l. st., est émise à Londres par l'ANGLO-EGYPTIAN-BANK limited. L'autre moitié, soit 1,693,700 l. st., ou 42,342,500 fr., est émise en France, par MM. PASTRE frères.

EMISSION

de 84,684 OBLIGATIONS DE 500 FR. OU 20 LIV. ST. AU PAIR EN 36 ANS. JOUISSANCE DU 7 JUILLET 1866

Avec bonification aux souscripteurs de l'intérêt à 8 0/0 l'an sur les versements opérés jusqu'au 7 juillet

Elles produisent un intérêt annuel de 35 fr. (4 l. st. 8 s.), payable par semestre les 8 janvier et 7 juillet de chaque année, à raison de 17 fr. 50 c. (0 l. st. 14 s.) sans frais, à Londres, à Paris, ou à Marseille. Elles seront remboursables en 15 années à 500 fr. (20 l. st.) par voie de tirages semestriels.

Le premier tirage aura lieu en avril 1866 et le premier remboursement le 7 juillet suivant.

Les obligations seront au porteur et négociables aux Bourses de Paris et de Londres.

La souscription sera ouverte chez

MM. PASTRE FRÈRES, à Paris, rue Montmartre, n° 129; — à Marseille, rue Montgrand, n° 58.

le 21 mars, de dix heures du matin à quatre heures du soir, jusques et y compris le 24 mars suivant.

Le relevé des demandes sera fait par journée, sans réduction aucune, tant que la souscription n'aura pas été remplie. Le jour où le chiffre des demandes dépassera celui des titres restés disponibles, la souscription sera close, et les demandes de cette dernière journée seront réduites proportionnellement.

Il sera versé en souscrivant TRENTE francs par obligation..... 30 fr. Lors de la répartition..... 70 Les autres versements auront lieu: Du 20 au 25 mai..... 50 Du 7 au 12 juillet (moins l'intérêt à 8 0/0 sur les sommes versées jusqu'au 7 juillet)..... 75 Du 20 au 25 août..... 75 Du 7 au 12 octobre..... 75 Du 15 au 20 novembre..... 80

Total..... 435 fr.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs, en échange de leurs récépissés nominatifs, à partir du 20 avril.

Les souscripteurs auront à toute époque la faculté d'escompter les termes non échus et l'intérêt leur sera bonifié à raison de 8 0/0 l'an.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription devront être accompagnées du montant du premier versement.

Au prix d'émission et en tenant compte du remboursement au pair en 15 ans, ces Obligations rapportent environ 9 0/0 par an.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 18 mars Sommes versées par 130 déposants, dont 21 nouveaux..... 49,087 — 49 demandes en remboursement..... 11,582 27 Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Réquillart-Dessaint et Alfred Motte, directeurs.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 21 mars.

On a ouvert aujourd'hui avec une baisse notable sur les cours de clôture d'hier par suite des bruits relatifs aux armements de la Prusse et de l'Autriche. La rente faisait 68.50, l'Italien 60.95 et le Mobilier 675. Plus tard, le marché s'est un peu raffermi, mais les appréhensions sont revenues en clôture et ont fait perdre aux valeurs de spéculation tout l'avantage acquis. La rente reste à 68.50 après 68.65, l'Italien à 60.95 après 61.15 et le Mobilier à 675 après 677.50. Le Mobilier espagnol s'est tenu de 398.75 à 393.75. Les chemins ont également faibli. Le Lyon reste à 888.75, le Nord à 1133.75, l'Autrichien à 398.75 et le Lombard à 406.25. Les transatlantiques sont montés à 535 et les caisses Mirès à 55.75. Les consolidés anglais gagnent 78 à 87.78 à 1/4. La cote de Vienne est venue avec une baisse de 60 centimes sur les métalliques. Le change sur Londres a atteint 104.50 et le change sur Paris 41.45. Cours moyen du comptant: 3 0/0 68.55 à 1/2 97.30. Banque de France 3,347.50. Crédit foncier 1,352.50.

COURS DE LA BOURSE

Du 22 mars 1866.

Cours de ce jour Cours précédent 3 0/0..... 68 55 3 0/0..... 68 35 1/2 1/2 0/0..... 97 30 — 4 1/2 0/0..... 97 30

COMMERCE

Havre 20 mars. — Cotons. — Les affaires se sont continuées hier à pleins prix, tant pour disponible que pour livrable. On a fait, entre autres, du Madras mars à 190 fr. et des Pernambuco chargeant aux dernières dates à 252 fr. 50. Aujourd'hui, le marché est plus calme, mais toujours fermement tenu. A livrer, on a fait du

Georgia good middling à 237 fr. 50. A strict low middling, Louisiana, à 230 fr. 50. Madras, Ambracum, mars, à 173 fr. 125. Les ventes notées à quatre heures, vont encore, avec le rapport d'hier, 2,010 b.

Laines. — On continue de prendre quelques lots de Monte-Video, en débarquement, à prix très fermes; depuis les affaires notées hier, on a encore vendu 24 b. en suite, de 1 fr. 90 à 2 fr. 25.

Havre, 21 mars. — Cotons. — Les derniers avis de Liverpool nous remettent au calme sur place. Nous avons aujourd'hui une petite demande de disponible et quelques lots s'obtiennent avec 2 fr. 50 et même 5 fr. de réaction sur le plus haut point. A livrer, on est au calme, mais sans pression. A terme, du Madras, juin a été obtenu à 190 fr.

Les ventes à quatre heures ne vont qu'à 535 b.

Laines. — On continue de traiter les laines de la Plata, au débarquement, aux prix extrêmes, et nous avons aujourd'hui une vive demande: il a été ainsi vendu 325 b. Monte-Video, en suite, de 1 fr. 10 à 2 fr. 50.

Bombay, 14 mars. — Coton. — Marché en hausse; Oomrawattie, 15 d. 3/4, coût et fret pour Liverpool.

Liverpool, lundi. — Ventes, 45,000 b.; quelques avantages aux vendeurs.

Marseille, 21 mars, 11 h. 55. Les grandes affaires en cotons continuent, et les prix sont très fermes; Jamal disponible, 292 50, mars et avril, 290 à 292 50, juin 287 50.

Arrivée de la malle de Constantinople. Mulhouse, 21 mars. Notre marché, affecté par la rareté de la marchandise. On coté: 16 fils, 62 fr.; 18 fils, 65 fr.; 20 fils, 68 fr.; 24 fils, 74 fr. — Coton. — Coton à l'exportation, 13 mars. — Coton. — En tendance à la hausse; l'Oomrawattie vaut 445 fr.

Fret, 45 sh. — Change sur Londres, 2 sh. 1 d. 5/8.

Les derniers avis de Londres sont du 8 mars. Bombay, 16 mars. (Dépêche de MM. Jules Siegfried et Co.) Coton: Oomrawattie, 450 fr., ou 186 fr. 50, coût et fret.

Calcutta, 14 mars. Marché sans changement. Fret, 32 sh. 6.

Change sur Londres, 2 sh. 1 d. 1/2. Hong-Kong, 27 février. Change sur Londres, 4 sh. 7 d. 3/4.

Shanghai, 29 février. Soie, sans affaires, il a été exporté 51,000 b.

Change sur Londres, 6 sh. 5 d. 1/2. Liverpool, mardi. — Les ventes vont à 5,000 b.

La halle de Manchester est plus calme, sans changement dans les prix.

Liverpool, mercredi. — Ventes, 7,000 b.; marché calme, prix en faveur des acheteurs quoique sans grande faiblesse.

Melbourne, 25 janvier. — Laines: Depuis le départ de la dernière malle, 12,766 b. ont été offertes aux enchères, dont on a placé 8,000 b. aux derniers cours. Les cours étaient bien soutenus pour toutes descriptions; les laines d'une qualité supérieure attireraient cependant l'attention principale des acheteurs. Les laines qui viennent pour le moment au marché sont pour la plupart des districts du Nord; et comme on l'avait prévu par suite de la sécheresse ces laines sont d'une qualité inférieure. Les dernières nouvelles ont raffermi notre marché, et si une hausse les cours seraient notés pendant le mois prochain.

On nous communique la lettre suivante: « Verton (Pas-de-Calais), 15 mars 1865.

J'ai reçu votre huile; je m'en suis servi et j'en ai été très satisfait. Après m'être fait deux applications avec le pin-céau, j'ai été guéri et je me suis mis à marcher. Je vous envoie par un ami qui va à Paris 10 francs, prix de deux flacons.

PAUL BOUTON, maître d'hôtel. A. M. Em. Genevois, 14, Beaux-Arts, Paris. Huile de Marrons d'Inde contre les douleurs de la goutte, des rhumatismes et des neuralgies. Dans les pharmacies, exigez la signature Em. Genevois. 5 fr. et 3 fr. 5401 10672

L'Encre nouvelle

de M. MATHIEU-PLESSY, Boulevard St-Germain, 84, à Paris, a été reconnue supérieure à toutes les encres employées jusqu'à ce jour. D'un beau noir, n'épalsant jamais dans l'encrier, elle se conserve indéfiniment et devient précieuse pour les manuscrits et actes publics dont elle assure la durée sans détérioration; elle n'oxide pas les plumes de fer. Ces précieuses qualités ont valu à son inventeur les plus honorables témoignages de satisfaction.

L'enc. MATHIEU-PLESSY a été adoptée par S. M. l'Impératrice des ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, les Compagnies d'assurances la Compagnie générale des omnibus etc. etc.

Publications légales

Formation de Société.

M. Louis-Henri Vandewynckele, blanchisseur de fils, demeurant à Halluin; M. Charles-Auguste Vandewynckele, blanchisseur de fils, demeurant à Comines; Et Mlle Adèle-Joséphine Vandewynckele, blanchisseuse de fils, demeurant aussi à Comines;

Ont fermé entre eux une société en nom collectif ayant pour but le crémage et le blanchissage des fils, dans les deux établissements que les associés exploitent à Comines et à Halluin.

Le siège de la société est à Comines, en la maison avec blanchisserie, sise rue des Herminettes;

Sa durée est fixée à neuf années commencent le 1er janvier 1866, pour finir le 31 décembre 1874;

La raison sociale est: Vandewynckele père et fils;

La signature sociale appartiendra à chacun des associés, mais elle ne les obligera tous que lorsqu'elle sera donnée pour des affaires relatives à la société et inscrites sur ses registres; En conséquence tous billets, lettres de change et autres engagements exprimant la cause pour laquelle ils auront été souscrits,